

Motion à propos du budget 2013.

Le Conseil d'administration de l'université Paris 8, réuni le vendredi 14 décembre est appelé à se prononcer sur son budget 2013.

A cette occasion, les membres du CA souhaitent faire part de leur inquiétude quant à la situation budgétaire nationale dans laquelle se trouvent de nombreuses universités, en raison notamment des charges que fait peser sur les établissements le passage aux responsabilités et compétences élargies prévu par la loi LRU. Dans un contexte de fortes restrictions budgétaires, la hausse de 2,2% des crédits alloués à l'enseignement supérieur et la recherche épargne au ministère de l'Enseignement Supérieur les coupes importantes que subissent par ailleurs les crédits publics. Pour autant cette augmentation de crédits, qui ne fait que suivre l'inflation, compensera tout juste l'augmentation des cotisations au Compte d'Affectation Spécial des pensions et ne permettra pas aux universités de sortir de la crise budgétaire qu'elles traversent depuis plusieurs années. Il convient par ailleurs de rappeler qu'en transférant de nouvelles compétences aux universités, sans transférer l'ensemble des moyens nécessaires pour les assumer, la LRU a placé l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur dans une situation budgétaire particulièrement difficile.

Les conseillers partagent en ce sens pleinement les termes de la lettre des 14 présidents d'université adressée à Madame la Ministre le 12 novembre 2012. Ils regrettent en revanche que la réponse de la ministre n'apporte pas de garanties permettant d'envisager sereinement l'avenir budgétaire des universités françaises.

L'université Paris 8 ne méconnaît pas les contraintes budgétaires qui pèsent sur le pays, ni le contexte général dans lequel se construit le budget 2013 de l'Etat. Toutefois, après avoir été maltraitée pendant de trop longues années, la communauté universitaire entend bien que les annonces faites concernant la priorité donnée à la jeunesse et à l'éducation se traduisent par des actes.

La situation de pénurie dans laquelle continuent à s'enfoncer les universités a des conséquences lourdes pour les étudiants et les personnels. En cette rentrée particulièrement difficile, plusieurs universités ont dû restreindre leurs capacités d'accueil, supprimer des heures de cours, filières ou autres options, remplacer des cours en petits groupes par des cours magistraux.... Nombreux sont les établissements qui, cette année encore, limiteront les recrutements de personnels titulaires en gelant des postes vacants pour épargner de la masse salariale. Cette dégradation des conditions d'études et des conditions de travail des personnels s'oppose aujourd'hui à la priorité affichée par la ministre de démocratiser l'enseignement supérieur, priorité qui restera lettre morte si les moyens ne suivent pas.

A Paris 8 comme ailleurs les conséquences du désengagement de l'Etat se font sentir, aussi bien dans les conditions d'études que dans les conditions de travail. Les locaux sont dans un état insatisfaisant, parfois insalubres. Les moyens matériels et humains sont insuffisants pour permettre la réussite d'un maximum d'étudiants (cours surchargés, cours supprimés comme certains tutorats étudiants). Pour les personnels, la restriction budgétaire a des conséquences néfastes sur les conditions de travail : augmentation des rythmes, surcharge de travail, souffrance au travail etc. et qui induisent le risque de certains décalages et inégalités dans la répartition du budget, que ce soit entre la recherche et la formation initiale, ou entre les différentes UFR. Le tout allant à l'encontre des discours d'égalité et de démocratisation.

Or, si cette année encore, l'université Paris 8 a pu construire un budget qui préserve l'essentiel de sa politique de formation et de recherche, l'avenir reste plus incertain au regard de l'absence d'engagement du ministère sur la compensation de la masse salariale et de son évolution pour les prochaines années. A l'heure où l'université Paris 8 travaille à l'élaboration du prochain contrat d'établissement, qui sera sa feuille de route pour les 5 prochaines années, elle a besoin de garanties qui lui permettront de s'engager auprès de ses étudiants et de ses personnels sur des orientations cohérentes et fiables tant en matière de ses projets de formation que de recherche.

Le Conseil d'Administration de Paris 8 réaffirme donc la nécessité d'un rattrapage budgétaire important pour combler des années de désengagement financier de l'État vis-à-vis du service public d'enseignement supérieur. Il affirme que des mesures à la hauteur des objectifs d'un Enseignement Supérieur public digne de ce nom doivent être mises en œuvre. Elles supposent notamment

- un renforcement des crédits de masse salariale permettant de résorber la précarité, de revenir sur les nombreux gels d'emplois opérés ces dernières années, permettant des recrutements pour toutes les catégories de personnels de l'ESR ;
- une remise à plat du modèle d'allocation des moyens ;
- un redéploiement d'une partie substantielle des moyens alloués à l'ANR et au Crédit Impôt-Recherche vers les moyens alloués aux missions de service public.

A cet égard, alors que le parlement s'apprête à traduire par la loi les débats et les conclusions des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'université Paris 8 souhaite rappeler l'importance de voir la loi d'orientation s'accompagner d'une programmation budgétaire digne de ce nom permettant aux universités de mener à bien leurs missions.